

Le recteur

A

Monsieur le Président de l'Université,
Monsieur Le Directeur de l'IUFM,
Mesdames, Messieurs,
les Chefs d'établissements du second degré,
Mesdames, Messieurs,
les Directeurs de CIO,

Saint-Denis, le mardi 9 septembre 2008

Division des Personnels
de l'enseignement
secondaire

DPES 3

Objet : Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE – Rentrée 2009.

Référence : Note de service n°2008-099 du 24 juillet 2008

Bulletin Officiel n°33 du 4 septembre 2008

Affaire suivie par
Bureau du
mouvement
Téléphone
02 62 48 13 31
02 62 48 13 32
02 62 48 13 35
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2008@ac-
reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré à un poste d'expatrié à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Je vous rappelle ici les principales dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site de l'AEFE du 4 septembre au 29 septembre 2008 : ➤ http://www.aefe.fr Dossier à éditer et signer en double exemplaire, puis à remettre avec les pièces justificatives en double exemplaire au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 2 octobre 2008 . Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.
Transmission des dossiers	Par le supérieur hiérarchique au rectorat DPES 3 – bureau du mouvement avant le 6 octobre 2008 .

Je me permets d'attirer votre attention sur la date du **6 octobre 2008**, **délaï de rigueur**, pour la réception des dossiers au rectorat.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général


Eugène KRANTZ